



1000136801

DATE DEPOT :	2010-01-07
NUMERO DE DEPOT :	1368
N° GESTION :	2007B10556
N° SIREN :	498018233
DENOMINATION :	5ASEC GROUP
ADRESSE :	19 avenue de l Opéra 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2010/01/06
TYPE D'ACTE :	RAPPORT
NATURE D'ACTE :	

RA 661110

Exemplaire pour les
formalités de dépôt
au Greffe

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
07 JAN. 2010

N° DE DÉPOT 1368

S à SEC GROUP
Société par actions simplifiée
PARIS

Rapport du Commissaire Vérificateur
désigné en application de l'article L. 228-39 du
Code de commerce dans le cadre d'émissions d'obligations
convertibles en actions proposées à l'Assemblée
(janvier 2010)

0701056

Philippe BLIN

10, Avenue de Messine
75008 PARIS
Tél : 01 53 67 70 50
Fax : 01 53 67 70 55



A l'Assemblée Générale Extraordinaire

5 à SEC GROUP

Société par actions simplifiée

PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 décembre 2009, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et des notes annexes joints ci-après.

Dans le but de renforcer les fonds propres de la société aux fins de lui permettre, si les opportunités se présentent, la réalisation d'opérations de croissance externe, la société **5 à SEC GROUP** envisage d'émettre des obligations convertibles en actions pour un montant total de € 5 000 000.

La société **5 à SEC GROUP**, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, a son siège social à Paris (75001), 19, avenue de l'Opéra. Son capital s'élève à € 18 964 963, réparti en 18 964 963 actions d'un euro de nominal.

La société a pour objet :

- La prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quels qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;
- La gestion et la disposition de ses participations ;
- L'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finance, négociation, etc... ;

- Le conseil aux entreprises ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou biens immobiliers ;
- La constitution et l'émission de garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Votre société projette de procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA ») d'un montant total de € 5 000 000 (soit 5 000 000 d'obligations de valeur nominale d'un euro) et réservée à :

Titulaires d'OCA	Nombre d'OCA
ING PARCOM PRIVATE EQUITY III FCPR	3 420 317
LUX DIRECT PDI SARL	1 161 682
David SZTABHOLZ	89 481
Norbertus Marinus WILHELMUS de GRAAF	68 200
Benoît RAILLARD	20 453
5 à Sec Managers Company	177 458
Olivier BEDAT	62 409
TOTAL	5 000 000

Chaque OC est émise au prix unitaire d'un euro, et donnera droit, en cas de conversion par son titulaire, à une action nouvelle de la société **5 à SEC GROUP**. L'emprunt obligataire est divisé en deux tranches, dont la libération pourra intervenir en tout ou partie et/ou en une ou plusieurs fois selon le cas (tranche A : 2 000 000 € correspondant à 2 000 000 d'OCA3, tranche B : 3 000 000 € correspondant à 3 000 000 d'OCA3). L'emprunt est souscrit pour une durée expirant le 24 juillet 2022.

Chaque obligation convertible bénéficiera d'un intérêt annuel au taux de 10 %, capitalisé annuellement et payable en totalité au moment du remboursement ou de la conversion des OC.

En cas de conversion et/ou de remboursement de tout ou partie des obligations convertibles, les intérêts seront versés après calcul prorata temporis jusqu'à la date de conversion ou de remboursement, au jour le jour, sur la base d'une année civile forfaitaire de 360 jours.

Les autres modalités sont définies dans le projet de contrat d'émission d'obligations convertibles en actions qui m'a été communiqué.

L'état de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2009, ainsi que la note annexe, ont été établis par le Président. Il m'appartient, sur la base de ma vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué ma vérification selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel les émissions d'obligations convertibles en actions sont proposées à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Mes observations sur les comptes au 30 septembre 2009 sont les suivantes :

- Au cours de cet exercice, les capitaux propres de votre société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;

- A cette date, ni le fonds commercial ni les autres titres immobilisés n'ont fait l'objet de tests de dépréciation.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Paris, le 6 janvier 2010

Le Commissaire désigné en application
de l'article L. 228-39 du Code de commerce



Philippe BLIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2009 au 30/09/2009 (9 mois)		
	Brut	Amort. prov.	Net
Capital souscrit non appelé (0)			
Actif immobilisé			
Frais d'établissement			
Recherche et développement	119 748		119 748
Concessions, brevets, droits similaires			
Fonds commercial	43 560 354		43 560 354
Autres immobilisations incorporelles	120 074		120 074
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	1 677	70	1 607
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Participations évaluées selon mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	17 272 184	55 253	17 216 931
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL (I)	61 074 038	55 323	61 018 715
Actif circulant			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	531 786		531 786
Autres créances			
. Fournisseurs débiteurs			
. Personnel	800		800
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	466 923		466 923
. Autres	18 175 292	130 000	18 045 292
Capital souscrit et appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	338 282		338 282
Charges constatées d'avance	49 725		49 725
TOTAL (II)	19 562 808	130 000	19 432 808
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)			
Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL ACTIF (0 à V)	80 636 846	185 323	80 451 523

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2009 au 30/09/2009 (9 mois)
Capitaux Propres Capital social ou individuel (dont versé : 18 964 963) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	18 964 963 199 128 - 8 663 758 -5 203 650 5 296 683
TOTAL (I)	5 296 683
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	 0
TOTAL (II)	0
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges	 20 072 20 072
TOTAL (III)	20 072
Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées . Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	19 035 908 47 803 872 2 000 000 5 592 067 311 699 1 871 49 269 0 74 794 686
TOTAL (IV)	74 794 686
Ecart de conversion passif(V)	340 080
TOTAL PASSIF (I à V)	80 451 523

Compte de résultat

Présenté en Euros

		du 01/01/2009 au 30/03/2009 (9 mois)	
	France	Exportations	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue biens			
Production vendue services	335 089		335 089
Chiffres d'affaires Nets	335 089		335 089
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			945
Autres produits			29 355
Total des produits d'exploitation			365 389
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes			224 506
Impôts, taxes et versements assimilés			1055
Salaires et traitements			228 134
Charges sociales			97 743
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			3 484
Total des charges d'exploitation			554 922
RESULTAT EXPLOITATION			-189 533
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières			95 360
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers			95 360
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			4 809 385
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières			4 809 385
RESULTAT FINANCIER			-4 714 025
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-4 903 558

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/01/2009 au 30/09/2009 (9 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 484
Total des produits exceptionnels	3 484
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303 576
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Total des charges exceptionnelles	303 576
RESULTAT EXCEPTIONNEL	300 092
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	
Total des Produits	0
Total des charges	0
RESULTAT NET	5 203 650
Dont Crédit-bail mobilier	
Dont Crédit-bail immobilier	

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Des frais de recherche et développement ont été immobilisés au cours de l'exercice précédent. Ils correspondent principalement

- aux honoraires et coûts payés dans le cadre d'études liées au développement de process techniques spécifiques, à la veille technologique et réglementaire (notamment liée à l'environnement), ainsi qu'aux éventuels tests et analyses effectuées,
- aux honoraires payés dans le cadre des acquisitions réalisées par le Groupe,
- aux coûts de prestation engagés dans le cadre de la mise en place de l'ERP du Groupe.

Ces frais ont été activés pour leur coût réel.

Un fonds commercial, de 43 560 354€, correspond principalement à la reprise des actifs de 5àSec BV, la précédente entité « tête » de la consolidation, entité de droit néerlandais dissoute en date du 10 décembre 2007.

Le complément de 2 541 907€ a été constitué pour :

- 2 399 584€ de frais de constitution de 5àSec Group, correspondant aux honoraires des différents conseils impliqués lors de la création de la société
- 142 323€ de frais correspondant aux honoraires des différents conseils impliqués lors de l'acquisition de la société « Financière de l'Île »

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Un test de dépréciation potentielle des titres immobilisés est effectué annuellement.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin de permettre une meilleure lecture des états financiers il faut préciser les faits suivants :

La société a pour vocation d'être la nouvelle Holding du Groupe 5àSec, résultant de la vente du Groupe à un nouvel actionnaire. Elle remplace dans ce rôle la société 5àSec BV, de droit néerlandais, qui a été liquidée en date du 10/12/07, et dont l'ensemble des postes de bilan, notamment les participations financières, ont été transférés à cette date à 5àSec Group.

Son activité a débuté lors de la mise en place de l'accord global de financement du Groupe avec l'agent, la Société Générale, déclenchant le déblocage des fonds et le début de la période de calcul des intérêts, en date du 24/07/07. Il est à noter que cet accord global remplace les financements préalablement mis en place par les entités du Groupe et a donc donné lieu à leur remboursement.

Par ailleurs, une augmentation de capital a eu lieu en février 2008, conjointement à l'acquisition de la société Financière de l'Île, détentrice à cette date d'un réseau d'une cinquantaine de magasins, sous enseigne Bel & Blanc, établis en France.

La société reprend par ailleurs le rôle de tête du schéma d'intégration fiscale mis en place pour l'ensemble des entités françaises du Groupe.

Philippe BLIN

10, Avenue de Messine
75008 PARIS
Tél : 01 53 67 70 50
Fax : 01 53 67 70 55



ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET D'IMPARTIALITE

Ordonnance n° : 2009082342

Affaire : 5 à SEC GROUP

Nommé Commissaire Vérificateur dans l'affaire citée en objet par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 décembre 2009,

Je soussigné, Monsieur Philippe BLIN, Commissaire aux comptes :

♦ certifie n'avoir aucun lien, direct ou indirect, de nature juridique, financier ou autres avec les dirigeants et l'entreprise concernée par cette mission,

♦ m'engage à exécuter cette mission conformément à notre code de déontologie professionnelle en respectant les principes fondamentaux de comportement relatifs à : l'intégrité, l'objectivité, la compétence, l'indépendance, le secret professionnel et le respect des règles professionnelles.

Fait à Paris
Le 28 décembre 2009

Philippe BLIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris